



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Budget général
Dotations

Pouvoirs publics



2023

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion est prévue par l'article 54-2° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la LOLF, ce document développe le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

À compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics » (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

Le présent document regroupe ainsi les éléments relatifs aux dotations accordées à la présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'une synthèse chiffrée sont disponibles sur : <http://www.budget.gouv.fr> + Documentation + Documents budgétaires

Sommaire

Récapitulation des crédits	7
Présidence de la République	8
Assemblées parlementaires	12
<i>Assemblée nationale</i>	12
<i>Sénat</i>	12
<i>La Chaîne parlementaire</i>	13
Conseil constitutionnel	14
Cour de justice de la République	16

Récapitulation des crédits

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
501 – Présidence de la République	105 300 000 105 300 000	110 459 700 110 459 700	105 300 000 105 300 000	110 459 700 110 459 700
01 – Présidence de la République	105 300 000 105 300 000	110 459 700 110 459 700	105 300 000 105 300 000	110 459 700 110 459 700
511 – Assemblée nationale	552 490 000 552 490 000	571 005 584 571 005 584	552 490 000 552 490 000	571 005 584 571 005 584
01 – Assemblée nationale	552 490 000 552 490 000	571 005 584 571 005 584	552 490 000 552 490 000	571 005 584 571 005 584
521 – Sénat	338 584 600 338 584 600	346 294 600 346 294 600	338 584 600 338 584 600	346 294 600 346 294 600
01 – Sénat	327 227 700 327 227 700	334 687 700 334 687 700	327 227 700 327 227 700	334 687 700 334 687 700
02 – Jardin du Luxembourg	11 356 900 11 356 900	11 606 900 11 606 900	11 356 900 11 356 900	11 606 900 11 606 900
541 – La Chaîne parlementaire	34 289 162 34 289 162	34 495 822 34 495 822	34 289 162 34 289 162	34 495 822 34 495 822
01 – La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale	16 641 162 16 641 162	16 847 822 16 847 822	16 641 162 16 641 162	16 847 822 16 847 822
02 – Public Sénat	17 648 000 17 648 000			
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0 0	0 0	0 0	0 0
531 – Conseil constitutionnel	15 963 000 15 963 000	13 295 000 13 295 000	15 963 000 15 963 000	13 295 000 13 295 000
01 – Conseil constitutionnel	15 963 000 15 963 000	13 295 000 13 295 000	15 963 000 15 963 000	13 295 000 13 295 000
532 – Haute Cour	0 0	0 0	0 0	0 0
533 – Cour de justice de la République	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000
01 – Cour de justice de la République	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000	984 000 984 000

Présidence de la République

La présente annexe explicative est jointe au projet de loi de règlement conformément aux termes de l'article 115-II de la loi de finances pour 2003.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE

La présidence de la République a adopté pour sa gestion financière un règlement budgétaire et comptable qui reprend les normes applicables à la gestion publique et notamment les dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Parallèlement à l'application de ce règlement, le système d'information budgétaire et comptable permet une gestion partagée, traçable et conforme aux règles de la gestion publique. Chaque responsable budgétaire dispose d'un outil performant, qui lui permet de piloter son budget, de connaître le rythme des dépenses et d'en mesurer l'évolution. Des synthèses budgétaires sont réalisées mensuellement afin de partager l'information entre les directions.

L'exécution 2023 est marquée par une hausse des dépenses totales à 124,25 M€ résultant de l'impact de plusieurs facteurs exogènes et endogènes :

- une activité présidentielle au second semestre supérieure aux prévisions ;
- un niveau d'inflation nationale et internationale impactant directement l'ensemble des dépenses ;
- les effets en année pleine des mesures salariales gouvernementales et les mesures annoncées au 1^{er} juillet 2023 ;
- l'impact des travaux des grandes cuisines sur les événements organisés hors du Palais ;
- l'évolution nettement à la hausse du coût des déplacements internationaux ;
- le poids du niveau des reports de crédits 2022 sur l'exécution budgétaire 2023.

Malgré cela, le pilotage resserré et les actions mises en œuvre tout au long de l'année, ont permis de limiter les reports de crédits sur 2024, tout en présentant un solde de trésorerie à hauteur de 3 M€ au 31 décembre 2023. Ces résultats sont en partie liés à des recettes exceptionnelles financières, à la priorisation et au gel de projets d'investissement, ainsi qu'aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, hors activité présidentielle, qui, à périmètre constant, se traduisent par une **baisse de 0,4 %** par rapport à 2022, soit près de 100 k€ en euros courants. Toutefois si l'on prend en compte les effets de l'inflation cumulée sur la période 2022-2023 (+10,1 %), les dépenses de fonctionnement, hors activité présidentielle, **diminuent de 9,5 %** en euros constants sur la période, soit un gain de 2,57 M€.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

EXÉCUTION EN DÉPENSES

L'exécution s'établit à 124,67 M€ en AE et 124,25 M€ en CP.

Ces dépenses ont été financées par la dotation inscrite en loi de finances (110,46 M€), majorée des produits propres encaissés 4,32 M€, contre 2,2 M€ inscrits en LFI. À la clôture de l'exercice, le solde budgétaire s'élève à -9,47 M€, contre 2,4 M€ de prélèvement sur trésorerie prévus initialement. Toutefois le solde réel de la trésorerie entre les 1^{ers} janvier 2022 et 2023 ne diminue que de 8,1 M€, en raison des avances pour provisions versées aux ambassades dans le cadre des déplacements 2023, qui sont décaissées comptablement dès 2022 mais régularisées budgétairement qu'en 2023.

Ce résultat tient compte de plusieurs facteurs, notamment la hausse des dépenses liées aux déplacements et à l'inflation nationale et internationale (taux d'inflation de 4,9 % en France et de 6,9 % au niveau mondial sur l'année 2023).

Les dépenses sont détaillées ci-après par nature de dépenses et par destination :

DEPENSES (en €)	2022						2023						évol 22-23	évol 22-23
	Budget initial (LFI)		Budget rectificatif		Budget exécuté		Budget initial (LFI)		Budget rectificatif		Budget exécuté			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Dépenses de Personnel	71 150 000	71 150 000	70 053 663	70 053 663	70 053 663	70 053 663	73 564 850	73 564 850	73 226 335	73 226 335	72 936 927	72 936 927	4,1%	4,1%
Sous total Hors Activités présidentielles	19 629 000	20 447 500	23 934 086	24 585 961	23 989 215	24 509 124	23 024 486	22 264 486	23 642 745	24 486 331	23 512 502	24 409 981	-2,0%	-0,4%
Investissement	6 237 000	7 045 000	6 159 626	8 436 589	6 157 773	8 436 488	8 326 777	7 566 777	6 957 030	6 956 706	6 914 887	6 921 057	12,3%	-18,0%
Administration de la présidence	13 392 000	13 402 500	17 774 460	16 149 373	17 831 442	16 072 636,11	14 697 709	14 697 709	16 685 715	17 529 625	16 597 616	17 488 923	-6,9%	8,8%
Ressources humaines et administration générale	589 000	589 000	540 470	481 360	515 510	488 489	688 000	688 000	572 186	479 851	439 913	450 529	-14,7%	-7,8%
Moyens généraux	5 707 670	5 718 170	7 048 493	7 240 162	7 264 549	7 236 782	5 720 369	5 720 369	7 260 350	7 393 827	7 666 264	7 544 351	5,5%	4,3%
Gestion immobilière	2 440 000	2 440 000	4 848 988	3 317 717	4 747 192	3 213 985	3 170 400	3 170 400	3 166 442	3 699 905	2 654 679	3 552 739	-44,1%	10,5%
Télécommunications, informatique et numérique	3 269 700	3 269 700	3 548 294	3 401 769	3 512 044	3 368 089	3 435 340	3 435 340	3 194 616	3 394 769	3 180 559	3 392 830	-9,4%	0,7%
Sécurité	536 000	536 000	733 872	670 619	719 036	720 319	686 000	686 000	1 106 069	1 111 311	1 198 170	1 146 777	66,6%	59,2%
Action sociale	849 630	849 630	1 054 345	1 037 745	1 073 110	1 044 972	997 600	997 600	1 386 052	1 449 962	1 458 031	1 401 696	35,9%	34,1%
Sous total Activités présidentielles	17 582 500	17 582 500	19 425 907	18 745 611	19 354 744	18 803 143	19 175 500	19 175 500	28 257 310	26 929 845	28 224 949	26 900 669	45,8%	43,1%
Fonctionnement Activité présidentielle	2 582 500	2 582 500	2 841 390	2 883 620	2 770 313	2 942 966	3 175 000	3 175 000	3 806 310	3 729 845	3 774 479	3 702 989	36,2%	25,8%
Activité diplomatique	932 000	932 000	790 027	780 027	680 929	765 019	1 005 000	1 005 000	1 064 210	1 005 082	1 063 562	1 016 754	56,2%	32,9%
Activité hors diplomatie	1 650 500	1 650 500	2 051 363	2 103 593	2 089 384	2 177 948	2 170 000	2 170 000	2 742 100	2 724 763	2 710 917	2 686 235	29,7%	23,3%
Déplacements présidentiels	15 000 000	15 000 000	16 584 517	15 861 991	16 584 431	15 860 177	16 000 500	16 000 500	24 451 000	23 200 000	24 450 470	23 197 679	47,4%	46,3%
Déplacements diplomatiques	11 670 000	11 670 000	14 013 267	13 259 000	13 929 448	13 152 239	11 820 000	11 820 000	19 911 381	18 780 447	19 912 110	18 772 174	42,9%	42,7%
Déplacements hors activité diplomatique	3 330 000	3 330 000	2 571 250	2 602 991	2 654 983	2 707 938	4 180 500	4 180 500	4 539 619	4 419 553	4 538 361	4 425 505	70,9%	63,4%
TOTAL DES DEPENSES	108 361 500	109 180 000	113 413 657	113 385 236	113 397 622	113 365 930	115 764 836	115 004 836	125 126 390	124 642 511	124 674 379	124 247 576	9,9%	9,6%

RECETTES (en €)	2022		2023		évol 22-23
	Budget initial	Recettes encaissées	Budget initial	Recettes encaissées	
Dotation loi de finances	105 300 000	105 300 000	110 459 700	110 459 700	4,9%
Produits propres	1 480 000	2 909 577	2 176 242	4 315 906	48,3%
recettes du restaurant	590 000	385 862	390 000	504 604	30,8%
produits locaux	198 000	287 546	198 000	319 746	11,2%
participations des parents aux frais de la crèche	70 000	76 937	70 000	68 813	-10,6%
vente de produits, redevances, concessions	210 000	212 740	210 000	293 189	37,8%
cessions d'actifs	32 000	134 900	32 000	58 300	-56,8%
remboursement VO	30 000	632 702	330 000	207 898	-67,1%
remboursement CNRLT	70 000	36 958	70 000	158 832	329,8%
remboursement événements	120 000	280 628	120 000	367 012	30,8%
autres produits	160 000	861 305	756 242	2 337 514	171,4%
SOUS-TOTAL DES RECETTES	106 780 000	108 209 577	112 635 942	114 775 606	6,1%
Prélèvement sur trésorerie	2 400 000	5 156 353	2 368 894	9 471 970	83,7%
TOTAL	109 180 000	113 365 930	115 004 836	124 247 576	9,6%

A - Les dépenses de personnel (72,94 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 72,94 M€ en 2023, contre 70,05 M€ en 2022. Cette évolution, à effectifs constants, traduit l'effet en année pleine du relèvement du minimum de traitement, des revalorisations du SMIC et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires à +3,5 % du 1^{er} juillet 2022, ainsi que l'ensemble des mesures salariales annoncées par le Gouvernement le 1^{er} juillet 2023 (+1,5 % du point fonction publique, les mesures spécifiques bas salaire, prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, la reconduction de la GIPA, l'extension de la prise en charge des transports de 50 % à 75 %) qui ont fortement pesé sur le montant de la masse salariale.

B - Les dépenses de déplacement (24,45 M€ en AE et 23,2 M€ en CP)

En 2023, 112 déplacements ont été effectués, contre 105 en 2022 : 68 en France et 44 déplacements internationaux (dont 25 en Europe). Ce nombre est en nette augmentation (+7 %) en comparaison avec 2022 en raison de la forte activité présidentielle sur l'exercice 2023 lié à un contexte international nettement dégradé.

Le coût des déplacements est impacté par plusieurs facteurs : l'inflation des prix mondiaux, une multiplication des déplacements enchaînant plusieurs pays, l'actualité nationale et internationale qui percute directement un agenda très contraint par les déplacements internationaux et pouvant entraîner des annulations tardives.

En outre, le pilotage resserré de l'exercice d'atterrissage budgétaire et l'apurement des paiements en fin d'année a permis d'absorber les 3,5 M€ de reports au titre des déplacements 2022, impactant directement l'exécution budgétaire 2023, et de limiter le report estimé sur 2024 aux seuls déplacements du mois de décembre 2023.

<i>en euros courants</i>	2022	2023
Total Déplacements	105	112
<i>France</i>	66	68
<i>Europe</i>	22	25
<i>Hors Europe</i>	17	19
dépenses Totales Déplacements	15 860 177	23 197 679
<i>coût déplacements France</i>	3 088 016	4 111 393
<i>coût déplacements Europe</i>	3 228 263	4 435 269
<i>coût déplacements Hors Europe</i>	9 543 898	14 651 017

C - Les dépenses totales de fonctionnement (20,37 M€ en AE et 21,19 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement 2023, hors activité présidentielle, s'élèvent à 17,5 M€ en crédits de paiement. Elles portent essentiellement sur les dépenses de fluides (2,2 M€), les dépenses de télécommunications et informatiques (prestations, supports, services, abonnements pour 3 M€), les dépenses de denrées alimentaires (2,4 M€), la maintenance des bâtiments et infrastructure (1,8 M€), la purge des réseaux électriques (646 k€).

Cette tendance haussière s'explique par l'inflation forte concernant notamment les dépenses de fluides, les denrées alimentaires, les coûts des matériaux de construction, etc.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité présidentielle s'élèvent à 3,7 M€ en crédits de paiement, en hausse de 26 % par rapport à 2022. Cette augmentation est notamment liée à l'impact des travaux des grandes cuisines (début de chantier en juillet 2022 ; fin de chantier prévue en avril 2024), qui ont bouleversé l'organisation des grands événements tels que les dîners d'État qui ont dû être délocalisés en dehors du Palais de l'Élysée. Cela n'est pas sans conséquences sur le volume des dépenses, puisque cette organisation engendre d'importants frais liés à des prestations externes (traiteur, intérim, scénographie) qui sont normalement internalisées dans le cadre des réceptions au Palais.

D - Les dépenses d'investissement (6,91 M€ en AE et 6,92 M€ en CP)

L'exécution 2023 des investissements, en baisse par rapport à 2022, traduit la contrainte en programmation et en gestion afin de limiter le prélèvement sur trésorerie, compte tenu de la forte hausse des dépenses liées aux activités présidentielles.

En 2023, les principales dépenses d'investissement ont porté sur les travaux des grandes cuisines (407 k€), le renouvellement des équipements de sécurité réseau et serveurs Datacenters (672 k€) et la rénovation des postes de garde (300 k€). Ces investissements contribuent à améliorer les équipements pour répondre efficacement à la menace qui évolue en permanence, à moderniser les outils de travail, et à améliorer les conditions de vie et de travail des agents.

Enfin, le démarrage des travaux de la géothermie (610 k€ en 2023) confirme la volonté de la présidence de réduire son empreinte carbone et de baisser sa consommation de fluides (gaz et électricité) soumis à une très forte tension sur les prix.

EXÉCUTION EN RECETTES

Le budget en loi de finances initiale évaluait des recettes encaissées à hauteur de 112,64 M€, hors prélèvement sur trésorerie.

Au 31 décembre 2023, ces recettes encaissées s'élèvent à 114,78 M€ (soit +2 % comparé à la LFI) et se décomposent en deux grandes catégories : la dotation et les recettes propres.

La dotation

La dotation de la présidence est de 110,46 M€, en hausse de 5 % par rapport à celle de 2022. Elle est versée en totalité en début d'exercice.

Les recettes propres

Les recettes propres encaissées s'élèvent à 4,32 M€ en 2023 contre 2,91 M€ en 2022, soit une augmentation de +48 %.

Le travail d'optimisation des recettes propres, particulièrement les demandes de remboursement systématiques pour certaines activités présidentielles, a permis d'améliorer les recettes propres encaissées tout au long de l'exercice. En outre la Présidence a bénéficié de 2,3 M€ d'intérêts financiers en 2023 pour un total de 4,3 M€ de recettes propres.

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le volume des crédits de paiement 2023 à hauteur de 124,25 M€ est financé pour partie par la dotation et les produits propres à hauteur de 114,78 M€. Il en résulte un déficit budgétaire de 9,47 M€ budgétairement. Ce déficit illustre le besoin d'un recalibrage réaliste de la dotation de la présidence de la République restée inchangée de 2017 à 2022.

DEPENSES (en €)	Crédits budgétés		Crédits consommés		RECETTES (en €)	Recettes budgétées	Recettes encaissées
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	73 226 335	73 226 335	72 936 927	72 936 927	Dotation loi de finances	110 459 700	110 459 700
Fonctionnement	20 492 025	21 259 470	20 372 095	21 191 912	Produits propres	4 285 072	4 315 906
Déplacements présidentiels	24 451 000	23 200 000	24 450 470	23 197 679	Sous-total Recettes	114 744 772	114 775 606
Investissement	6 957 030	6 956 706	6 914 887	6 921 057	Prélèvement surtrésorerie	9 111 991	9 471 970
TOTAL DEPENSES	125 126 390	124 642 511	124 674 379	124 247 576	TOTAL RECETTES	123 856 763	124 247 576

Assemblées parlementaires

Assemblée nationale

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée nationale et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport du Collège des Questeurs à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

Intitulé de l'action	Dotation 2023	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	571 005 584	571 005 584	571 005 584
Total	571 005 584	571 005 584	571 005 584

Sénat

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2023	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Sénat	334 687 700	334 687 700	334 687 700
Jardin du Luxembourg	11 606 900	11 606 900	11 606 900
Total	346 294 600	346 294 600	346 294 600

La Chaîne parlementaire

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations de la chaîne parlementaire ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative ou de fin de gestion. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale et Public Sénat sont développés, respectivement, pour l'Assemblée nationale, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 45-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et, pour le Sénat, dans le rapport d'information de sa commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2023	Crédits ouverts	Dépenses constatées
La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale	16 847 822	16 847 822	16 847 822
Public Sénat	17 648 000	17 648 000	17 648 000
Total	34 495 822	34 495 822	34 495 822

Conseil constitutionnel

SITUATION D'ENSEMBLE

Le budget initial du Conseil constitutionnel pour 2023 s'élevait à 13 295 000 € correspondant à la dotation allouée au Conseil constitutionnel.

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01-Contrôle des normes	1 791 140	4 613 193	858 666	1 000 000	8 262 999
02-Élections, référendum, R.I.P					
03-Relations extérieures et Communication	366 860	1 201 323	358 445		1 926 628
04-Administration de l'institution		1 668 373	789 000	648 000	3 105 373
Total	2 158 000	7 482 889	2 006 111	1 648 000	13 295 000

Les dépenses se sont élevées à 15 730 760 € selon la répartition suivante :

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
01-Contrôle des normes	1 529 299	1 826 568	1 389 044	462 000	5 206 911
02-Élections, référendum, R.I.P		54 421	20 175		74 596
03-Relations extérieures et Communication	413 944	987 832	805 243	112 298	2 319 317
04-Administration de l'institution		4 908 797	2 828 079	393 060	8 129 936
Total	1 943 243	7 777 618	5 042 541	967 358	15 730 760

En exécution, les dépenses se sont élevées à 15 730 760 € selon la répartition suivante :

	2021 Exécution	2022 Exécution	2023	
			Budget initial	Exécution*
Membres	1 942 411	2 037 236	2 158 000	1 943 243
Personnel	6 655 254	6 419 277	7 482 889	7 777 618
Fonctionnement	4 648 505	5 297 086	2 006 111	5 042 541
Investissement	950 891	1 033 845	1 648 000	967 358
Élections pour mémoire	665 325	2 258 303	21 200	74 596
TOTAL	14 387 586	17 055 047	13 295 000	15 730 760

* Résultat incluant les provisions et amortissements non décaissés

Dépenses et recettes budgétaires (encaissements/décaissements)

	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
DÉPENSES		
Dépenses de fonctionnement	11 647 000	13 738 007,72
Dépenses d'investissement	1 648 000	1 039 238,23
Total	13 295 000	14 777 245,95
RECETTES		
Dotation de l'État	13 295 000	13 295 000,00
Recettes propres		33 730,55
Total	13 295 000	13 328 730,60
SOLDE BUDGÉTAIRE		-1 448 515,35

L'évolution des dépenses par rapport aux années précédentes

On rappelle que l'année 2022 (et dans une moindre mesure 2021) a été marquée par des dépenses supplémentaires liées au rôle du Conseil dans le contrôle des élections présidentielle et législatives, couvertes par une dotation de 2 500 000 €. Ces dépenses sont isolées dans les tableaux.

Hors dépenses liées aux élections, on constate en 2023 par rapport à 2022 :

- une importante augmentation des dépenses de personnel liée à l'accroissement de l'effectif, au recrutement d'agents très qualifiés et aux mesures générales de hausse de la fonction publique ;
- une légère baisse des dépenses relatives aux membres ;
- une hausse limitée des dépenses de fonctionnement et une stabilité des dépenses d'investissement.

Une baisse du solde de trésorerie du Conseil en 2023

Les recettes totales (dotation budgétaire + quelques recettes propres) se sont élevées à 13 328 730,60 €.

Le surplus de dépenses par rapport aux recettes se traduit par une diminution du solde du compte du Conseil constitutionnel au Trésor. Ce solde s'établit à 236 154 € fin 2023 contre 1 390 059 € fin 2022.

Les dépenses en exécution se révèlent nettement supérieures au budget initial. Le principal écart porte sur les dépenses de fonctionnement qui avaient été sous-estimées, en particulier sur le poste des consommations électriques et des dépenses relatives aux achats de papier, à savoir deux postes dont l'évolution a été fortement marquée par l'inflation.

Dans de moindres proportions, les dépenses de personnel (hors membres) ont été supérieures aux prévisions.

En revanche, les dépenses relatives aux rémunérations des membres et aux investissements ont été moindres que prévu.

Cour de justice de la République

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU BUDGÉTAIRE DE LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les crédits alloués à la Cour de justice de la République sont destinés à permettre le fonctionnement continu de l'institution.

Le budget total alloué pour l'exercice 2023 était de **984 000 €** répartis comme suit :

- 863 200 € pour les frais de fonctionnement,
- 80 800 € pour les frais de justice
- 40 000 € pour frais de procès.

Sur le fonctionnement courant de l'institution hors frais de justice et frais de procès

La somme 863 200 de € avait été allouée.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 869 695 €.

Le surplus de dépenses soit 6 495 € a été couvert par le reliquat des crédits dévolus aux frais de tenue de procès.

Sur les frais de justice

La somme de 80 800 € avait été dévolue aux frais de justice.

La somme de 84 775 € a été dépensée, la Cour a en cours d'instruction des dossiers nécessitant l'engagement de frais de justice importants. Le surplus a été couvert par le reliquat des crédits dévolus aux frais de tenue de procès.

Sur les frais de tenue du procès

La somme de 40 000 € avait été budgétée à ce titre, un procès s'est tenu en fin d'année entraînant des frais pour un montant de 29 525 €, laissant apparaître un solde de 10 475 € qui a été utilisé pour couvrir le surplus de dépenses des frais de justice et de fonctionnement.

Conclusion

L'exécution budgétaire 2023 s'est effectuée sans aléa.

L'intégralité de la dotation a été dépensée.